

« Fascicule 10 »

La production de semences certifiées Règles à suivre à l'exploitation

Marc Lacharme

Juin 2001

Objet du présent document et remerciements

L'ensemble du document «mémento technique de riziculture pour la vallée du fleuve Sénégal» consiste en une compilation des différents résultats de la recherche (ADRAO, CNRAJDA, PSI Coraf) et des connaissances acquises sur le terrain par différents acteurs (Programme de Développement des Semences, AGETA ..) mis en forme pour être accessibles aux vulgarisateurs, techniciens et producteurs de la vallée du fleuve Sénégal.

Il est constitué de différents dossiers dans lesquels sont donnés des conseils très pratiques aux producteurs pour leur permettre de porter leurs rendements à des niveaux élevés et à des coûts acceptables.

Ces dossiers sont actuellement au nombre de 10

- Quelques principes d'aménagement des rizières
- Le plant de riz : données morphologiques et cycle de la plante
- La préparation des sols pour la riziculture
- La mise en place des cultures (variétés, dates de semis, mode de semis)
- La gestion de l'irrigation des rizières
- La fertilisation minérale du riz
- Le désherbage des rizières
- Récolte et post récolte de l'exploitation
- Le contrôle de la salinité dans les rizières
- La production de semences certifiées, règles à suivre à l'exploitation.

Des dossiers supplémentaires pourront être rajoutés par la suite.

Objectifs du module : «La production de semences certifiées, règles à suivre à l'exploitation»

Ce module s'adresse plus particulièrement aux agriculteurs multiplicateurs de semences de riz et aux techniciens chargés d'encadrer cette production.

Après une explication des principes de la production de semences, et des normes de qualité à atteindre, il est énuméré et expliqué l'ensemble des précautions devant être prises par le producteur sur ces parcelles de semences à partir de leur choix initial, jusqu'à la récolte.

L'ensemble de ces précautions montre le soin que doit porter tout agriculteur multiplicateur à ses productions de semences.

Pour l'ensemble du document, mes remerciements vont tout particulièrement à :

Sidi Ould Taleb Moctar, agronome et responsable du Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants pour les nombreuses discussions techniques et l'amitié dont il m'a fait part.

Claude Dancette, agronome, chercheur au CIRAD en poste au PSI Coraf, pour les idées, les corrections et les photos qu'il m'a permis d'utiliser.

Arnaud Clément, du Centre Français du Riz, pour la correction de mon manuscrit.

Patrick Fouga, agronome coopérant français, pour sa relecture minutieuse.

Et à l'ensemble des personnes avec lesquelles j'ai eu des contacts de travail en Mauritanie.

1. PRINCIPES DE BASE DE LA PRODUCTION DE SEMENCES	4
2. LES CRITERES DE QUALITE DE LA SEMENCE	5
3. LES REGLES DE CONDUITE DES CULTURES DE SEMENCES DE RIZ	6
3.1 Règles préliminaires	6
3.2 Sur le choix des parcelles de production de semences	6
3.2.1 Antécédent cultural	6
3.2.2 Isolement cultural	7
3.2.3 Autres règles dans le choix des parcelles de semences	7
3.3 Le choix de la semence mère	7
3.4 Mode de conduite de Sa culture (semis direct ou pépinière-repiquage)	8
3.5 Préparation des terrains pour la production de semences	8
3.5.1 Préparation du terrain proprement dite	8
3.5.2 Pré irrigation	9
3.6 Sur la conduite en culture	9
3.6.1 Règles de conduites générales	9
3.6.2 Les épurations	10
3.7 La récolte	11
3.7.1 Date de récolte	H
3.7.2 Mode de récolte	12
3.7.3 Le détourage des parcelles	12
3.7.4 La préparation du matériel pour la récolte	13
3.8 Transport vers l'établissement semencier	13

La production de semences certifiées à l'exploitation

Ce document s'adresse aux agriculteurs multiplicateurs sous contrat, aux techniciens chargés d'encadrer la production de semences en régie par les établissements et aux techniciens semenciers des établissements.

1. Principes de base de la production de semences

La production de semence consiste à mettre à disposition des producteurs des semences de la meilleure qualité possible et selon les variétés demandées. Selon la législation :

Pour le riz, seule a le droit à la dénomination semence la semence certifiée c'est à dire ayant subi les contrôles des agents de l'Etat habilités, les contrôleurs du Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants, et ayant été produite sous la responsabilité d'un établissement semencier agréé. Les variétés autorisées à la multiplication des semences doivent être inscrites au Catalogue National des Espèces et Variétés.

Principe général de la production de semences :

La production de semences consiste à apporter au producteur un produit conservant les qualités génétiques de la variété choisie. Il s'agit d'éviter autant que possible toute pollution par d'autres variétés, par le riz rouge ou par des mauvaises herbes indésirables.

La production de semences se fait en 6 ou 7 générations :

Génération	Organisme chargé de la production	Quantités devant être produites chaque année/variété
GO	CNRADA (Kaédi)	300 panicuies 30 familles de moins de 0, 5 kg chacune
G1		Environ 100 kg Environ 500 kg
G2		Environ 10 T Environ 200 T
G3		Environ 500 T
Semences de Base	Etablissements Semenciers Agréés	
Semences de multiplication R1		
Semences de multiplication R2		

Chaque génération est produite à partir de la génération antérieure.

Chaque génération suit des règles de production et des contrôles y sont effectués afin de vérifier que la semence satisfait à des critères de qualité donnés et pourra être utilisée pour les générations suivantes. Ces critères sont d'autant plus contraignants que la génération se situe en amont.

2. Les critères de qualité de la semence

Les critères de qualité de la semence sont les différents points sur lesquels portent les contrôles des agents du Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants. Des niveaux légaux minima sont fixés pour chaque génération qui détermineront l'acceptation ou non des parcelles ou des lots de semences produites.

Ces critères sont :

Critère	Lieux de mesure	
	En parcelle	En laboratoire
Pureté variétale	En parcelle	En laboratoire
Pureté spécifique		En laboratoire
Mauvaises Herbes Indésirables	En parcelle	En laboratoire
Taux de riz rouge	En parcelle	En laboratoire
Taux d'humidité		En laboratoire
Faculté germinative		En laboratoire
Etat sanitaire	En parcelle	En laboratoire

Les nonnes légales minimales à atteindre pour que la production de semence soit acceptée sont les suivantes :

Mesures en parcelles

Catégorie	Taux maximum de hors types	Nature des hors types	Riz rouge
Prébase/Base	2 pour mille épis	-plantes d'autres variétés -hybrides naturels -mutants	0 panicule/500m ²
1ère reproduction RI	7 pour mille épis		5 panicules/500m ²
2ème reproduction R2	15 pour mille épis		15 panicules/500m ²

Les mauvaises herbes indésirables sont *Ischaemum rugosum*, *Echinochloa colona* et *Sesbania rostrata*. Leur présence importante pourra entraîner le refus en culture de la parcelle.

Enfin un état d'enherbement important, toutes espèces d'adventices confondues, peut entraîner aussi le refus de la parcelle suite à l'impossibilité de réaliser les comptages.

Pour l'état sanitaire, une infestation importante par le faux charbon entraînera le refus de la parcelle.

Mesure en laboratoire (sur échantillon représentatif de la récolte)

Catégorie	Pureté variétale minima pour 1000 grains	Pureté spécifique minima pour 1000g en poids	Faculté germinative minima pour 100 grains	Taux d'humidité maxima pour 100 de teneur en eau	Plantes adventices maxima pour 100g en nombre de graines *	Riz rouge maximum pour 500g en nombre de grains
Semences prébases et bases	998	98%	80	13	1	0
semences RI	993	98%	80	13	3	3
semences R2	985	98%	80	13	3	5

* concerne

Ischaemum rugosum
Echinochloa colona
Sesbania rostrata

Ces normes sont les normes minimales légales à atteindre pour que les semences produites soient acceptées à la certification. En terme de qualité, tout doit être engagé par les agriculteurs multiplicateurs et les Etablissements Semenciers pour les atteindre et même produire des semences supérieures à ces normes légales.

Cela implique que les cultures céréalières bénéficient de soins particuliers, et de règles de production ,»■ très strictes.

Certaines de ces règles techniques de production sont obligatoires selon les règlements techniques en vigueur :

- Antécédent cultural
- Isolement de la culture
- Origine de la semence mère
- Mode de cultures pour certaines générations
- Epurations en culture
- Détourage à la récolte

D'autres règles, en particulier de conduite agronomique, doivent être suivies pour atteindre une production de semences de qualité et en quantité.

3. Les règles de conduite des cultures de semences de riz

L'objet des règles de production de semences, légalement définies ou fortement conseillées, est d'éviter le plus possible toute pollution des parcelles de semences par des graines ou du pollen d'autres variétés de riz et de s'assurer d'une production de qualité.

3.1 Règles préliminaires

- > L'agriculteur multiplicateur devra avoir un contrat de multiplication en bonne et due forme avec un établissement semencier agréé. Dans le cas contraire sa production de semences ne sera ni contrôlée ni certifiée. Il doit pouvoir présenter ce contrat aux agents du Centre de Contrôle des Semences et Plants.
- y L'agriculteur multiplicateur devra autoriser les agents du Centre de Contrôle des Semences et Plants à visiter à tout moment ses parcelles, être présent lors des différentes visites et s'engager à respecter les éventuelles préconisations techniques qui lui seront faites.

3.2 Sur le choix des parcelles de production de semences

3.2.1 Antécédent cultural

Les antécédents culturaux autorisés sont définis par les règlements techniques en vigueur. Leur non-respect entraînera automatiquement le refus de la culture.

Génération en production	prébase	base	RI	R2
Antécédents autorisés	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle neuve Culture d'une autre espèce végétale Jachère longue (supérieure à 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle neuve Culture d'une autre espèce végétale Jachère longue (supérieure à 2 ans) Parcelle de base de la même variété 	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle neuve Culture d'une autre espèce végétale jachère longue (supérieure à 2 ans) Parcelle de base ou R1 de la même variété 	<ul style="list-style-type: none"> Parcelle neuve Culture d'une autre espèce végétale jachère longue (supérieure à 2 ans) Parcelle de base, RI ou R2 de la même variété Culture de riz après une pré irrigation et un désherbage total
Antécédents interdits	<ul style="list-style-type: none"> Toute culture de riz (semences ou paddy) quelle que soit la variété 	<ul style="list-style-type: none"> Toute culture de riz d'une autre variété (semences ou paddy) Culture de semences R1 et R2 de Sa même variété 	<ul style="list-style-type: none"> Toute culture de riz d'une autre variété (semences ou paddy) Culture de semences R2 de la même variété 	<ul style="list-style-type: none"> Toute culture de riz d'une autre variété (semences ou paddy)

La présence de repousses de riz dans la culture de semences entraînera automatiquement son refus.

3.2.2 isolement cultural

Les isolements culturaux autorisés sont définis par les règlements techniques en vigueur. Leur non-respect entraînera automatiquement le refus partiel ou total de la culture.

Génération en production	Entre prébases	Base	RI	R2
Culture même espèce, autre variété	30 m	20 m	10 m	2m
Culture même espèce même variété	2m (1m entre G2 et G3)	1m	1 m	0m

Les règles d'isolement sont relativement peu contraignantes pour la multiplication de semences de riz car cette espèce est essentiellement autogame. Un soin particulier devra tout de même être porté sur les parcelles de prébase, base et RI surtout si cette dernière génération est destinée à produire une semence de reproduction.

3.2.3 Autres règles dans le choix des parcelles de semences

- > Une parcelle de faible salinisation. En effet une salinisation excessive des sols aura un impact important sur la qualité de la semence produite et en particulier sur son pouvoir germinatif.
- > Une parcelle bien plane qui permettra de s'assurer un suivi correct des irrigations.
- > Une parcelle pouvant être directement irriguée par un canal d'irrigation. Le passage de l'eau via une autre parcelle risque fortement d'entraîner une pollution par des semences étrangères.
- > Une parcelle en début de réseau d'irrigation qui pourra être irriguée à tout moment en fonction des besoins de la culture.
- > Une parcelle pouvant être facilement drainée.
- > Une parcelle d'un seul tenant pour éviter tout risque de pollution en culture et de mélange lors de la récolte.
- > Eliminer les parcelles sur lesquelles des problèmes sanitaires sont apparus les années précédentes (en particulier faux charbon)

3.3 Le choix de la semence mère

La semence mère doit obligatoirement être d'une génération antérieure à celle de la génération en cours de production.

Cette semence doit avoir été certifiée et autorisée par le Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants à être utilisée comme semence de reproduction pour la génération en cours de production. L'agriculteur multiplicateur devra conserver précieusement les certificats de la semence mère pour pouvoir les présenter aux agents du Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants et devra être capable, en fonction de la superficie ensemencée, de donner la quantité exacte de semences utilisées.

Toute autre utilisation de semences mères que celles autorisées entraînera le refus de la culture.

Tout mélange de semences mères entraînera le refus de la culture.

Semences mères autorisées :

Génération en production	Base	RI	R2
Semence mère autorisée	Prébase	Base Prébase	RI Base Prébase
Besoins en semences selon les règles autorisées de conduite de la culture	Environ 20 kg / ha	Environ 30 kg / ha	Environ 120 kg / ha

Observation : Pour la R2, il est très fortement conseillé d'utiliser de la semence de base comme semence mère. Cela permet de s'assurer de moindres travaux d'épuration en culture et une plus forte probabilité d'éviter un refus pour cause de pureté variétale de la culture.

3.4 Mode de conduite de la culture (semis direct ou pépinière-repiquage)

Le mode de conduite est imposé par le règlement technique. Le non-respect de ces modes de conduite entraînera soit un refus soit un déclassement de la culture.

Génération en production	Base	RI	R2
Mode de conduite autorisé	Pépinière et repiquage en ligne à 1 brin par poquet	Pépinière et repiquage	Pépinière et repiquage Ou semi direct

Le mode de semis direct n'est autorisé que pour la production de R2.

Pour la production de semences de base, le mode de conduite est relativement contraignant. Il s'explique par la nécessité de réaliser une production de grande qualité et pour faciliter les épurations indispensables en cours de culture.

Pour la confection des pépinières (semences de base, RI et éventuellement R2), certaines règles doivent absolument être suivies :

- > Antécédent : Eviter tout site où une production de riz, quelle que soit la variété, ait été réalisée précédemment. Dans le cas contraire, la culture sera refusée.
- > Réaliser les pépinières pour qu'elles puissent être irriguées individuellement et sans aucun contact ni avec une autre pépinière ni avec une culture de riz (semences ou paddy)
- > Installer les pépinières le plus près possible des parcelles à repiquer. Il est conseillé de les installer directement dans les parcelles à repiquer.
- > Suivre scrupuleusement les règles de conduite des pépinières (voir dossier mise en place des cultures)

3.5 Préparation des terrains pour la production de semences

3.5.1 Préparation du terrain proprement dite

La préparation ne diffère pas de celle présentée dans le dossier préparation des sols. Un soin particulier devra être porté sur le planage des parcelles.

3.5.2 Pré irrigation

Selon le type d'antécédent cultural, une pré irrigation sera très fortement conseillée afin de limiter les infestations par les adventices mais aussi à éliminer le riz sauvage (riz rouge).

Antécédents culturaux sur lesquels la pré irrigation est fortement conseillée	Antécédents culturaux sur lesquels elle ne se justifie pas
Production de semences de la même variété mais de génération équivalente ou antérieure. Jachère courte (inférieure à 5 ans) Culture fourragère Culture d'une autre espèce végétale de type sarclée si les désherbages n'y ont pas été bien réalisés (maïs, arachide, cultures légumières)....)	Parcelle neuve Jachère très longue (supérieure à 5 ans) Culture d'une autre espèce végétale de type sarclée si les désherbages y ont été bien réalisés (maïs, arachide, cultures légumières)....)

Enfin, une parcelle de paddy peut être récupérée pour la production de semences R2 par une forte pré irrigation et un désherbage total. L'agriculteur multiplicateur devra dans ce cas pouvoir présenter aux agents du Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants les récipients des produits utilisés.

3.6 Sur ta conduite en culture

3.6.1 Règles de conduite générales

Les règles de conduite sont détaillées dans les autres dossiers du mémento- technique de riziculture (irrigation, fertilisation, lutte contre les adventices). Les parcelles de semences doivent toutefois bénéficier de soins particuliers et être parfaitement conduites.

Certaines observations particulières doivent être faites :

Pour la fertilisation :

Une fertilisation équilibrée et apportée aux moments opportuns est vivement conseillée. H est en particulier fortement préconisé d'apporter en fumure de fond :

Du phosphate : Outre un impact très important sur le rendement final, il améliorera la qualité des semences produites (poids des grains et pouvoir germinatif) De la potasse : Cet engrais limitera les risques de verse qui peuvent conduire à un refus de la culture.

Une fertilisation équilibrée permet aussi de limiter les risques de maladies (faux charbon) Enfin, dans le cas particulier des productions de semences, l'apport d'une légère dose d'azote (50kg d'urée par ha) lors de l'épiaison améliorera la phase de remplissage des grains et donc la qualité des semences produites.

Pour l'irrigation :

Il est très important d'éviter des lames d'eau trop profondes car elles induisent des risques importants de verse et donc de refus des cultures.

Lors des phases de remplissage du grain, il est très important d'éviter un stress hydrique qui risque de se répercuter sous forme d'échaudage et donc de perte de qualité des semences.

Pour la lutte contre les adventices :

Une invasion par les adventices peut entraîner un refus de la culture. L'agriculteur multiplicateur devra donc veiller à maintenir en permanence sa parcelle propre.

Un désherbage manuel en fin de cycle est conseillé en particulier pour éliminer les plantes de mauvaises herbes indésirables : *Ischaemum rugosum*, *Echinochloa colona* et *Sesbania rostrata*.

3.6.2 Les épurations

Les épurations consistent à passer méthodiquement dans les parcelles de semences pour éliminer les hors types (plantes d'autres variétés, hybrides naturels et mutants) ainsi que les plants de riz sauvage.



Les hors types peuvent être reconnaissables par :

des caractères morphologiques différents de la variété cultivée (taille de la plante, port de la feuille paniculaire, port de la panicule, couleur du limbe, forme du grain) une épiaison plus précoce ou plus tardive que la variété cultivée.

Mode opératoire :

Génération sur lesquelles doivent porter les épurations :

Les générations destinées à être reproduites (prébases, base et RI) demandent des épurations très poussées car elles permettent de s'assurer pour les années suivantes de disposer de semences mères de grande qualité.

Les agriculteurs multiplicateurs prenant des contrats de multiplication de semence, en particulier de base, doivent s'engager à réaliser très minutieusement ces travaux d'épuration.

Dates les plus favorables aux travaux d'épuration :

Les travaux d'épuration doivent débuter environ 1 semaine avant la date prévisionnelle d'épiaison de la culture de façon à mettre en évidence les hors types ayant une épiaison plus précoce que la variété cultivée.

Ils devraient s'achever lorsque la forme des grains est bien visible (différence entre variétés à grains longs et courts).

Période de la journée la plus favorable :

Il est conseillé de réaliser les épurations en début (avant 10h) ou fin de journée (après 5h) lorsque la lumière est rasante. Les hors type et le riz sauvage sont alors plus visibles.

Nombre de passages à réaliser et date des passages: II dépendra des générations (base, RI et R2)

générations	Base	RI	R2
Nombre de passages	3à4	2	1
Dates des passages	1 ^{er} : 1 semaine avant épiaison 2 ^{eme} : à l'épiaison floraison 3 ^{eme} : environ 1 semaine après floraison 4 ^{eme} : au stade grain pâteux ou mature	1 ^{er} : à l'épiaison floraison 2 ^{eme} : au stade grain pâteux ou mature	A l'épiaison floraison

Observation : Pour la génération R2, l'utilisation de semences mères de très bonne qualité (semence de type base) permettra de limiter fortement les travaux d'épuration et même avec une bonne conduite

culturale de les rendre inutiles. La génération R2 représente les plus grandes superficies et donc la majeure partie du travail d'épuration à réaliser. En parallèle l'utilisation de semences RI risque d'entraîner des besoins d'épuration très contraignants pour que la culture réponde aux normes.

Condition nécessaire à une bonne épuration :

Les parcelles de semences doivent être propres. Une bonne épuration dans des parcelles très enherbées est pratiquement impossible.

Les épurateurs doivent être habitués à ce type de travail et à reconnaître rapidement les hors types. C'est une question de pratique.

Réalisation pratique :

L'épuration consiste à se déplacer sur l'ensemble de la parcelle afin d'éliminer hors types et riz sauvage. En fonction de la taille de la parcelle, il peut être envisagé de la jalonner (environ tous les 4 mètres) pour s'assurer de passer à tous les sites.

Lors du déplacement de l'épurateur, celui-ci observera attentivement les plantes proches pour identifier celles qui doivent être arrachées.



Pareil k a epuref _____



jalons

3.7 La récolte

3.7.1 Date de récolte

Dans le cas de la production de semence, il est nécessaire de s'assurer que les grains ont atteint leur totale maturité physiologique. La totalité du rachis des panicules doit avoir pris une couleur paille. Une récolte trop précoce aura un impact négatif sur la faculté germinative des semences. En pratique, il est conseillé, selon le cycle de la culture, de débiter la récolte environ 1 semaine plus tard.

Date de récolte des semences par variétés et génération en hivernage :

variété	Longueur de cycle RIDEV		Longueur de cycle production de semences	
	Semis direct	Pépinière repiquage	Semis direct R2	Pépinière repiquage Base et RI
IR28 Sahel	105 jours	115 jours	112 jours	122 jours
108 Ir1529	110 jours	120 jours	117 jours	127 jours
Jaya Saheï	20 jours	130 jours	127 jours	137 jours
202 Sahel	120 jours	130 jours	127 jours	137 jours
201	120 jours	130 jours	127 jours	137 jours 3
	125 jours	135 jours	132 jours	42 jours

Cette année supplémentaire permettra aussi de s'assurer que la semence récoltée aura un taux d'humidité inférieur à 12%, condition nécessaire à sa bonne conservation lors du stockage.

3.7.2 Mode de récolte

Pour la production de semences de base et de RI destinées à une nouvelle reproduction, il est très fortement conseillé de faire une récolte manuelle de façon à éviter tout risque de mélange par l'utilisation d'une moissonneuse batteuse non nettoyée. De même pour ces générations, le battage devra être réalisé directement dans la parcelle.

Mode de récolte conseillé

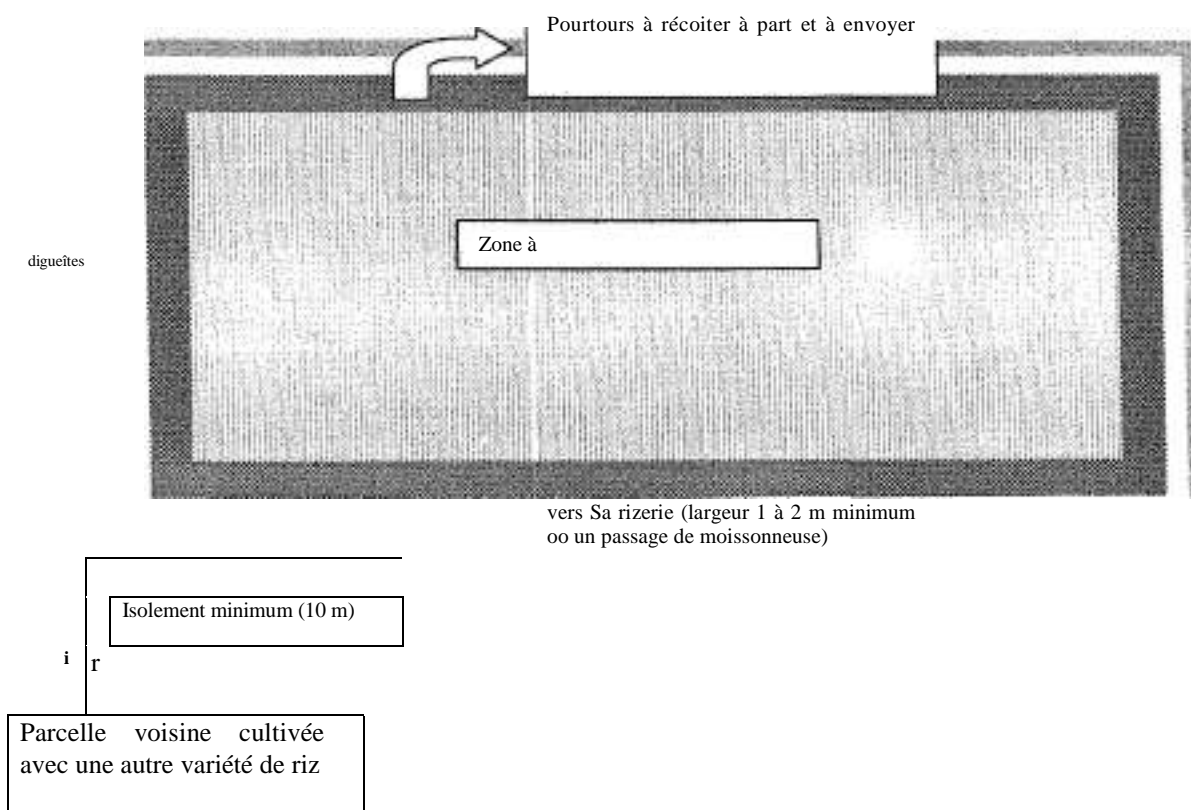
Génération	Base	RI destiné à une production de R2	RI destiné à la vente et R2
Mode de récolte conseillé	Récolte manuelle et battage manuel dans la parcelle	Récolte manuelle et battage manuel ou mécanique avec une batteuse réalisé dans la parcelle	Récolte mécanique avec une moissonneuse batteuse nettoyée au préalable

3.7.3 Le détourage des parcelles

Le détourage consiste à éliminer de la récolte la bordure afin d'éviter les risques de pollinisation croisée. Les plants en bordure ont une probabilité beaucoup plus importante d'avoir été fécondés par d'autres variétés que celle cultivée.

Ce détourage est d'autant plus important que d'autres variétés ont été cultivées dans des parcelles adjacentes à la parcelle de semences.

Exemple de détourage pour une parcelle de production de semences de base



Pour une récolte à la moissonneuse batteuse (parcelle de R2), l'opérateur devra d'abord faire un tour de la parcelle avec sa machine. Le produit récolté devra être déposé à part et ne pas être utilisé comme semence. Ce n'est que le reste de la récolte de la parcelle qui sera stocké comme semence.

3.7.4 La préparation du matériel pour la récolte

Pour les semences de base, il est fortement conseillé d'utiliser des sacs neufs ou au moins n'ayant jamais préalablement servi à stocker du paddy.

Pour les semences RI et R2, l'agriculteur multiplicateur devra se munir de sacs n'ayant jamais stocké du paddy.

Dans le cas d'une récolte mécanique à la moissonneuse batteuse, plusieurs précautions doivent être prises :

- > Faire en sorte que la moissonneuse batteuse récolte une parcelle de paddy de la même variété que la parcelle de semence avant de débiter la récolte.
- > Nettoyer la moissonneuse batteuse : en particulier la barre de coupe, le batteur et la trémie de réception.
- > Bien régler le batteur afin d'éviter au maximum que les semences soient cassées.
- > Choisir au préalable pour le stockage temporaire des semences avant ensachage une zone propre et bien individualisée de tout stockage de paddy.

Les semences devront être mises en sacs le plus rapidement possible après la récolte et stockées pour chaque parcelle de multiplication dans un endroit bien défini et isolé.

Afin d'éviter toute erreur, il devra être inscrit avec un marqueur sur chaque sac le type de semence (variété et génération).

3.8 Transport vers l'établissement semencier

Le stockage à l'exploitation doit être le plus bref possible.

Lors du transport vers l'établissement semencier, les précautions suivantes doivent être prises :

- > Nettoyage de la benne ou de la remorque
- > Transport individualisé par variété et génération. Chaque camion ou remorque ne devra transporter la récolte que d'une parcelle agréée. Tout transport combiné de plusieurs parcelles de semences ou pire de semences et de paddy risque d'entraîner un mélange et un refus des lots par le Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants lors des analyses de laboratoire.

Fiche d'identité variétale Riz

Espèce:

Variété:

Nom de vulgarisation:

Origine

Génétique:

Géographique:

Année d'introduction ou d'obtention:

Type de culture:

Caractéristiques Morphologiques

Sur la Plante	Sur le grain
Sur avant dernière feuille; - Pubescence du limbe: - Pigmentation antocyanique des oreillettes: Sur la tige - Hauteur de la tige (panicule exclue): ■ - <i>Grosseur de la tige (au collet):</i> - <i>Pigmentation antocyanique des nœuds:</i> Sur la feuille paniculaire - Port de la feuille paniculaire: - Taille de la feuille paniculaire: Sur la panicule - Port de la panicule: - Type de panicule: - Exertion paniculaire: - <i>Longueur de la panicule:</i>	j - Format du grain: - Couleur du grain: - Aristation du grain: - Pilosité de la glumelle: - Coloration de l'apex: - Format de l'apex: - Longueur du caryopse: - Type de Caryopse :

Caractéristiques Physiologiques et Agronomiques

Caractères divers	Résistances et tolérance
- Epoque d'épiaison (50% des plantes avec panicules): - <i>Cycle serai maturité:</i> - <i>Aptitude au toilage:</i> - Poids de 1000grains: rendements obtenus sur tests VAT - Minimum: - Moyen: - Maximum	- <i>Résistance à la verse:</i> - <i>Résistance à l'égrenage:</i> - <i>Résistance aux parasites:</i> - <i>Tolérance à la salinité:</i> - <i>Tolérance au froid:</i>

Caractéristiques Technologiques

Taux d'usinage

- Riz entier:

- Brisures:

« Mémento Technique de Riziculture », Marc Lacharme 2001

